

organisé par l'association l'Arthonnaysienne sur le thème du **BLEU** :

"Le bleu dans tous ses états."

*Couleur des cieux, de la Vierge, puis des rois, couleur romantique... mais pas seulement.
Qu'évoque pour vous le bleu ?*

REGLEMENT

Article 1 : Le présent concours est ouvert à tous les poètes francophones, excepté ceux primés en 2015 par l'Arthonnaysienne. Toutes les formes poétiques sont admises.

Article 2 : Les textes comporteront **au maximum 30 lignes** (non édités et non primés dans d'autres concours) et seront dactylographiés sur une page au format A4.

Article 3 : Chaque concurrent ne pourra adresser que deux textes au maximum. Chaque texte comportera en haut à gauche **un code confidentiel** de trois lettres majuscules suivies de trois chiffres, afin de garantir l'anonymat.

Article 4 : Ce ou ces codes seront reportés sur l'extérieur d'une petite enveloppe renfermant une feuille d'identification comportant les titres des poèmes et leur code respectif, l'identité, l'adresse et le téléphone de l'auteur et si possible une adresse mail.

Article 5 : Les poèmes doivent être adressés sans indication du nom de l'expéditeur à :

L'Arthonnaysienne, 44 Grande Rue, 89740 ARTHONNAY,

accompagnés d'un chèque de 10 €, à l'ordre de l'Arthonnaysienne, placé dans la petite enveloppe fermée prévue à l'article précédent. Cette participation est destinée à couvrir les frais d'organisation (remise des prix et diplômes, photocopies, secrétariat, frais d'envois).

Article 6 : La date limite de prise en compte des textes reçus est fixée au **15 avril 2016**

Article 7 : L'envoi de textes implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury. Celles-ci seront sans appel.

Article 8 : Le jury retiendra cinq poèmes, distinguera et classera parmi eux les trois qui lui paraîtront les meilleurs.

Article 9 : Les participants seront avertis des résultats par les soins de l'association. Les résultats seront proclamés lors de l'inauguration du **11ème Mai culturel** à Arthonnay, village du plateau tonnerrois (Yonne), à 11 heures le **samedi 28 mai 2016**

Article 10 : La participation au concours vaut autorisation tacite de reproduction des textes lors du Mai culturel (affichage, lecture publique), éventuellement dans un recueil, dans la presse régionale et sur le site internet de l'association www.larthonnaysienne.com

ainsi que sur facebook

<https://www.facebook.com/Lofficiel-De-Larthonnaysienne-817155725045627/>

Article 11 : Chacun des poètes retenus se verra remettre un diplôme. Le lauréat classé premier recevra 70 €, le deuxième 50 €, le troisième 30 €. Un poète ayant adressé deux poèmes ne pourra recevoir deux prix en espèces.

[Téléchargez cet article au format PDF](#)